

Commissions Printemps 2019



La Cité internationale des arts

Fondée en 1965, la Cité internationale des arts est un centre de résidence qui a accueilli plus de 25 000 artistes depuis sa création. Sa situation idéale en plein cœur de Paris et son engagement à placer l'artiste au cœur du projet font de la Cité internationale des arts un acteur de premier plan dans le paysage culturel de Paris et à l'échelle internationale.

Né de la volonté de réunir dans un même lieu des artistes du monde entier et de toutes disciplines, ce projet ambitieux confère à la Cité internationale des arts un statut singulier, qui favorise les rencontres, les croisements artistiques et la créativité.

La Cité internationale des arts accueille chaque année plus de 1 000 artistes originaires de 90 pays dans plus de 300 ateliers-logements au centre de Paris, dans le Marais et à Montmartre.

A partir des projets artistiques des résidents, artistes et/ou commissaires d'exposition, la Cité internationale des arts met en œuvre une programmation culturelle pluridisciplinaire, dans ses différents espaces : le Corridor, l'Auditorium (128 places), la Petite Galerie ou encore à travers des ateliers « portes-ouvertes ». La Cité internationale des arts accompagne également les projets « hors les murs » des résidents et participe à leur mise en relation avec des professionnels.

Les résidents peuvent également bénéficier de cours de français, travailler dans des ateliers collectifs (atelier gravure, sérigraphie) et utiliser un four à céramique. Les partenariats noués avec d'autres établissements parisiens et franciliens permettent également aux résidents de développer leurs pratiques « hors les murs ».

Les commissions

Deux fois par an (printemps et automne), la Cité internationale des arts organise des commissions d'admission dédiées à différentes disciplines pour l'attribution d'une soixantaine d'ateliers-logements.

Des jurys thématiques sont réunis selon les disciplines : arts visuels, musique, écritures et spectacle vivant. Ces commissions d'admission attribuent 30 % des ateliers-logements de la Cité internationale des arts, 70 % des ateliers-logements étant attribués par les souscripteurs.

Les commissions d'admission sont composées d'experts des disciplines concernées : représentants du Ministère de la Culture, de la Ville de Paris, de l'Institut français, représentants d'institutions culturelles, responsables de conservatoires et écoles d'arts, commissaires indépendants, etc.

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, les membres du jury accordent une attention particulière à la qualité du projet, la nécessité du séjour à Paris, le protocole de travail envisagé et les contacts déjà établis.

Ces résidences s'adressent à des artistes ou curateurs français ou étrangers, dans le champ des arts visuels, de la musique, de l'écriture et du spectacle vivant, âgés de plus de 18 ans, pour une période de résidence de 2 à 12 mois.

La résidence

Les ateliers-logements comportent un espace de travail et de vie meublés (séjour-espace de travail, chambre, salle de bain, cuisine). Il n'est pas possible d'y faire livrer du mobilier ou matériel supplémentaire. Seuls les ateliers-logements présents sur le site du Marais disposent du Wifi intégré aux prestations mensuelles.

Les lauréats des commissions d'admission de la Cité internationale des arts ont à leur charge le financement de leur résidence.

En 2019, les prestations mensuelles pour une personne varient entre 573 € et 874 € en fonction de la superficie de l'atelier-logement (entre 25 m² et 60 m²).

Un dépôt de garantie correspondant au montant de la prestation mensuelle est demandé un mois avant l'arrivée et est restitué, à la fin de la résidence, après inventaire.

Toute annulation moins d'un mois avant la date prévue de la résidence donnera lieu à la facturation d'un mois de prestations.



Il est possible de venir accompagné d'un adulte (+160 € par mois) et/ou d'un enfant de moins de 7 ans (+117 € par mois). Les animaux ne sont pas admis.

Le résident s'engage à respecter le règlement général et s'engage à accepter les dates de résidence qui auront été accordées par les commissions.

L'attribution d'un atelier-logement à la Cité internationale des arts ne donne pas droit à l'aide au logement attribuée par la Caisse d'allocations familiales.

Tarifs 2019

Le montant des prestations mensuelles est revu chaque année et une augmentation est à prévoir au 1er janvier 2020.

Prestations mensuelles 2019

25 m ²	573 € /mois
30 m ²	595 € /mois
57 m ²	874 € /mois

Dépôt de garantie 2019

25 m ²	573 €
30 m ²	595 €
57 m ²	874 €

Prestations complémentaires (option)

Piano droit dans l'atelier-logement	83 € /mois
Piano quart de queue dans l'atelier-logement	98 € /mois
Forfait mensuel pour la location de studio de répétition avec piano droit (12 ou 35 m ²)	65 € /mois
Forfait mensuel pour la location de studio de répétition avec piano droit (70 m ²)	76 € /mois
Forfait mensuel pour la location de studio de répétition avec piano à queue (70 m ²)	148 € /mois
Forfait mensuel pour location de l'atelier collectif de sérigraphie ou gravure	94 € /mois
Forfait mensuel pour location des deux ateliers collectifs de sérigraphie et gravure	136 € /mois
Location de studio de répétition avec orgue	10 € /heure
Location de l'auditorium pour des répétitions	31 € /heure
Location de l'auditorium pour un évènement ouvert au public	125 € /heure
Cours de français	10 € /2h
Four à céramique (une cuisson)	32 €



Calendrier

Transmission des candidatures

Du 15 janvier au 1er mars 2019

Annnonce des résultats

A partir de fin avril 2019

Début des résidences

Les résidences débutent entre juillet et décembre 2019 et se déroulent sur une durée de 2 à 12 mois (exemple : début de la résidence en septembre 2019 et fin de la résidence en mars 2020).

Questions diverses

Comment candidater ?

Les candidatures aux commissions de la Cité internationale des arts se font via le formulaire en ligne dédié.

Pour déposer votre candidature, un compte google est nécessaire. Si vous n'en avez pas, merci d'en créer un [ICI](#).

Si vous ne pouvez pas accéder à l'inscription en ligne, merci de contacter le service des commissions de la Cité internationale des arts : commissions@citedesartsparis.fr

Une fois votre candidature finalisée, vous ne pourrez plus la modifier. Nous vous remercions de remplir ce formulaire le plus rigoureusement possible. Il ne sera pas donné suite aux appels téléphoniques.

Les frais de dossier

Les frais de dossier s'élèvent à 32 € TTC et peuvent être payés :

- en ligne : bit.ly/paiement-printemps-2019
- en envoyant une autorisation bancaire par email au service des commissions (à télécharger ici : bit.ly/cite-baf)

Votre inscription ne sera définitivement validée que lorsque vous aurez déposé l'ensemble des pièces justificatives demandées, et réglé les frais de dossier.

Une confirmation de paiement vous sera envoyée par mail. Si vous ne l'avez pas reçu, merci de vérifier dans vos courriers indésirables.

Les éléments à télécharger dans ma candidature

Avant de compléter le formulaire en ligne, veuillez à rassembler les documents suivants (au format pdf) :

- 1 curriculum vitæ (4 pages maximum)
- 1 note de présentation du projet de résidence (2 pages maximum)
- 1 portfolio (entre 5 et 20 pages maximum)

Ainsi que :

- Des liens vidéo, fichiers audio représentatifs de votre travail (mp3, avi)
- Des lettres de recommandation au format pdf (5 maximum, en français et/ou anglais)

Candidater en duo / en collectif

D'une superficie variant de 20m² à 60m², les ateliers-logements sont conçus pour allier production et vie quotidienne, ils se composent d'une grande pièce de travail, d'une cuisine, d'une salle de bain et d'un espace nuit. Un atelier peut accueillir jusqu'à deux adultes et un enfant jusqu'à 7 ans.

Les candidatures de couple doivent se faire de la manière suivante, selon les cas :

- le projet est commun : un seul dépôt de candidature au nom des deux artistes
- les projets sont différents : deux candidatures distinctes doivent être déposées (merci d'indiquer dans les « remarques diverses », à la fin du formulaire, que vous souhaitez partager un atelier-logement - préciser le nom du second candidat).

Dû à la taille des ateliers-logements et à leur disponibilité limitée, les candidatures retenues pour des projets collectifs incluant plus de deux artistes restent très exceptionnelles.

Accessibilité

Malheureusement les ateliers-logements proposés dans le cadre de nos commissions (plus particulièrement, les cuisines et salles de bains) ne répondent pas aux normes actuelles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, et nous y travaillons pour l'avenir. Nous ne pouvons pas garantir, dans l'hypothèse où votre candidature serait sélectionnée, que nous puissions trouver un atelier-logement qui conviennent complètement à votre situation, et croyez que nous le regrettons vivement.

Pour toute demande concernant l'accessibilité des espaces de la Cité internationale des arts, nous sommes à votre disposition.

POUR DEPOSER VOTRE CANDIDATURE,
C'EST PAR ICI !